



Lundi 19.11.18 à 14H00

Toutes et tous en Tôlerie pour SOUTENIR PATRICE

Issoire, le 15 Novembre 2018

Le 07 Novembre 2018, PATRICE, salarié de Tôlerie avec 24 ans d'ancienneté a été mis à pied à titre conservatoire, par un ex ouvrier comme lui, son ancien « camarade de pêche ».

Cette décision et la communication faite par la direction suite à la mise à pied son totalement inacceptables pour notre organisation syndicale et ses camarades de travail :

Pour nous faire avaler la pilule, *nos dirigeants, les responsables, plutôt* **LES IRRESPONSABLES DU SERVICE VEHICULENT SANS AUCUNE PREUVE, QUE PATRICE ETAIT ALCOOLISE AU MOMENT DES FAITS QUI LUI SONT REPROCHÉS.**

Une nouvelle fois avant même d'avoir entendu le salarié, l'encadrement le condamne dans le but de le détruire sans aucun motif réel et sérieux.

NOTRE ORGANISATION SYNDICALE N'A JAMAIS CAUTIONNE LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE STUPEFIANTS DANS L'ENTREPRISE, *comme voudraient le faire croire nos dirigeants.*

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas non plus cautionner leur message lorsqu'ils accusent et condamnent sans preuve ni avoir les éléments pour en juger.

1. Pourquoi, depuis ces derniers mois, PATRICE est dans le collimateur de sa hiérarchie qui après lui avoir refusé sa classification de Lamineur, lui fait tomber sur la gueule une mise à pied à titre conservatoire ?
2. Que reproche-t-on réellement à ce salarié ? Comment aujourd'hui un ancien camarade de loisirs voire plus, même avec les dents longues, peut-il le trahir de la sorte alors qu'il n'est pas irréprochable ? Pourquoi accorder du crédit à certains et en flinguer d'autres ?
3. Pourquoi le courrier de mise à pied et la lettre recommandée comportent autant de contradictions ?
4. Pourquoi avoir attendu 23H00 pour remettre en main propre la mise à pied à PATRICE ?

Sur la mise à pied à titre conservatoire du 07 Novembre 2018, deux agents de maîtrise font référence à des faits qui se sont déroulés à 21 h00 à la prise de poste, sans mettre d'heure avec leur signature.

Son ex compagnon devenu son nouvel agent de maîtrise lui a demandé de signer la lettre remise en main propre à 23H25, le troisième agent de maîtrise a signé la lettre à 23H40 soit 15 minutes après le refus de signature du salarié.

Dans la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au domicile du salarié, le responsable de la Tôlerie convoque PATRICE Lundi 19 Novembre à 14H00, pour qu'il s'explique sur les faits qui se sont produits le 07 NOVEMBRE 2018 à 22H30.

Autant d'incohérences, de manquements, de dires fallacieux qui prouvent que RIEN N'EST SERIEUX, RIEN N'EST FONDE DANS CETTE SANCTION LOURDE en la MISE A PIED A TITRE CONSERVATOIRE

La direction prouve une nouvelle fois qu'elle sait se montrer peu scrupuleuse sans être sérieuse : En informant le salarié qu'il pourra se faire assister par un délégué du personnel de son choix pour son entretien, alors que depuis le 11 Octobre 2018 il n'y a plus de délégué du personnel dans l'usine mais des élus CSE.

Pourtant les conséquences de tels agissements à l'égard des salariés sont très lourdes.

Contre une décision pouvant aller jusqu'au LICENCIEMENT nous appelons l'ensemble des salariés de Tôlerie, de l'ATF, de Fonderie, du Filage et des bureaux à la mobilisation le Lundi 19 Novembre 2018.

GREVE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 :

1H55 minimum SUR TOUS LES POSTES
RASSEMBLEMENT DE TOUS LES SALARIES DE TOUS LES
SECTEURS
DEVANT LES BUREAUX DE L'ATELIER TOLERIE
à partir de 14H00.